



CCF Défensif
Conditions Particulières
Personnes Morales

CCF

 **Rothschild & Co**
Asset Management

CCF Défensif

Conditions Particulières

Dénomination sociale de la personne morale :

Numéro d'immatriculation au RCS :

Numéro de LEI* :

Siège social :

Représentée par :

agissant en qualité de :

ayant tous pouvoirs aux fins des présentes

(ci-après dénommée le « Client » ou le « Mandant »)

*LEI : Legal Entity Identifier est un numéro d'identification unique des sociétés et associations, délivré par l'INSEE, permettant aux autorités compétentes d'identifier les personnes intervenant sur les marchés financiers. Ce LEI devra être renouvelé chaque année par le Client.

Objectif et orientation de gestion

L'objectif de gestion du mandat est de mettre en œuvre une gestion défensive du Portefeuille par la sélection de produits monétaires et obligataires essentiellement sur les marchés de taux de la zone euro et hors zone euro, avec une diversification sur les marchés actions européens et internationaux, sur un horizon de placement recommandé d'au moins 3 ans.

L'allocation stratégique du Portefeuille est comprise entre les bornes d'intervention suivantes :

- 70% à 100% du Portefeuille sera investi dans des produits exposés sur les marchés monétaires et obligataires de la zone euro et hors zone euro en ce compris les liquidités,
- 0% à 30% du Portefeuille sera investi dans des produits exposés sur les marchés actions européens et internationaux,
- 0% à 30% du Portefeuille sera investi dans des produits diversifiés et/ou à rendement absolu.

Stratégie d'investissement

Pour atteindre l'objectif de gestion défini ci-dessus, la principale source de performance du Portefeuille sera la sélection de valeurs effectuée par le gestionnaire sur les marchés obligataires monétaires de la zone euro et hors zone euro et sur les marchés actions européens et internationaux. La stratégie d'investissement reposera donc, dans un univers d'investissement international, sur la sélection de valeurs en fonction de l'évolution des taux obligataires, des différentes possibilités de diversification sur les marchés de la zone euro et hors zone euro et sur la sélection de valeurs exposées sur les marchés actions européens et internationaux. La diversification de l'allocation stratégique pourra, à titre accessoire, conduire à une sélection de valeurs sur les marchés des pays émergents.

Le Portefeuille sera investi en parts ou actions d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM). Ces OPCVM pourront prendre la forme d'ETF (Exchange Traded Funds) et par conséquent être cotés sur un marché réglementé ou une plateforme de négociation.

Le Portefeuille pourra également être investi dans des OPCVM diversifiés et/ou dans des OPCVM mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative (des produits à rendement absolu). Ces stratégies visent pour la plupart d'entre elles à réaliser des arbitrages afin de tirer avantage d'inefficiences ou d'imperfections de marchés et visent une performance décorrélée des marchés financiers par l'utilisation de produits dérivés.

Méthode et fréquence d'évaluation des instruments financiers compris dans le Portefeuille

La méthode et la fréquence d'évaluation des OPC du Portefeuille sont indiquées dans leurs prospectus respectifs.

Délégation de gestion

Le Mandant est informé que la gestion effective de son Portefeuille est déléguée par CCF à Rothschild & Co Asset Management, société en commandite simple (ci-après le « Déléguataire »).

Profil de rendement et de risque recherché

L'actif du Portefeuille sera investi dans des instruments financiers sélectionnés avec soin et diligence par des équipes de spécialistes. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation de gestion, de l'univers d'investissement et de la durée de placement recommandée, le Portefeuille présente un profil de rendement et de risque recherché modéré dont les principales caractéristiques vous ont été communiquées dans la fiche de présentation du présent Mandat sous la forme d'un indicateur synthétique qui vous sera rappelé sur vos relevés de Portefeuille.

La Banque vous informe que le niveau de l'indicateur synthétique pourrait être amené à varier en cas de modification substantielle des conditions générales de marché.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de ce profil de rendement et de risque recherché préalablement à la signature du présent Mandat.

Les principales caractéristiques des risques du Portefeuille sont décrites ci-dessous.

Risque de perte en capital :

Le Portefeuille sera géré de façon purement discrétionnaire et ne bénéficiera d'aucune garantie ou protection du capital investi. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de Gestion Discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire du Portefeuille repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et instruments financiers. Il existe un risque que le Portefeuille ne soit pas investi à tout moment sur les marchés et les instruments financiers les plus performants.

Risque de taux d'intérêt :

Le Portefeuille est exposé au risque de taux d'intérêt via des OPCVM qui pourront détenir des obligations et des titres de créances. Le risque de taux d'intérêt se traduit par une baisse de la valeur de l'actif du Portefeuille en cas de hausse des taux du marché obligataire ce qui provoque simultanément une baisse du cours des obligations (et inversement).

Risque de crédit :

En cas de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs privés ou publics, par exemple de leur notation par les agences de notations financières, la valeur des obligations du secteur privé ou public peut baisser. La valeur de l'actif du Portefeuille baissera corrélativement. Ce risque est plus élevé pour les titres de créance à notation inférieure à « investment grade ».

Le terme « investment grade » correspond à un degré de notation élevée qui est représentatif d'un niveau de risque estimé faible par les agences de notations financières. Le risque de crédit maximal correspond au risque que l'émetteur d'un produit obligataire ne puisse pas faire face à ses engagements.

Risque action :

Le Portefeuille est exposé en permanence au risque action via des OPCVM actions. Sa valeur pourra varier en fonction de la hausse ou de la baisse des marchés actions européens et internationaux. Le risque action consiste en la dépendance de la valeur des instruments financiers aux fluctuations des marchés. En cas de baisse des marchés actions européens et internationaux, la valeur liquidative des fonds peut baisser de manière plus importante que ces marchés.

Risque d'exposition aux pays émergents :

Le Portefeuille peut investir dans des OPCVM exposés sur les marchés émergents, dont la valeur liquidative est susceptible de fluctuer fortement. Les principaux risques liés aux investissements dans des pays émergents peuvent être le fait de la forte volatilité des instruments financiers, de la volatilité des devises de ces pays, de conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui pourraient s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales.

Risque de change :

Le Portefeuille est exposé au risque de change par l'acquisition de parts ou actions d'OPCVM valorisés dans une devise autre que l'euro. Le risque de change est le risque de baisse de la devise de valorisation de l'OPCVM par rapport à la devise de valorisation du Portefeuille pouvant entraîner une baisse de la valeur du Portefeuille.

Devise de valorisation du Portefeuille : EURO

TARIFICATION

Coûts et frais

En complément de la tarification décrite dans les présentes Conditions Particulières, le Mandant reconnaît avoir pris connaissance de l'estimation globale des coûts et frais liés à la gestion courante de son Mandat qui lui a été communiquée préalablement à sa signature. Cette estimation présente notamment l'estimation des coûts et frais liés aux instruments financiers dans lesquels le Portefeuille

sera investi. Une information quant aux coûts et frais réellement facturés sur l'année écoulée lui sera communiquée annuellement dans le cadre de ses relevés spécifiques.

I. Tarification de la gestion financière du Portefeuille

Au titre de la gestion financière du Portefeuille, objet de la présente convention, la Banque percevra une commission de gestion financière annuelle, qui sera prélevée à la fin de chaque semestre de l'année en cours. Cette commission sera proportionnelle aux avoirs gérés, dont le montant sera calculé respectivement sur l'évaluation du Portefeuille au 30 juin de l'année en cours pour le premier semestre, et au 31 décembre de l'année écoulée pour le second semestre.

Commission de gestion

Annuelle TTC*

0,90%

Semestrielle TTC*

0,45%

* Le pourcentage s'applique sur la totalité de l'encours. Le taux annuel de la commission de gestion vous est communiqué à titre indicatif. Le taux effectif annuel de votre commission de gestion dépendra des deux commissions semestrielles réellement facturées et calculées proportionnellement à l'encours de votre Portefeuille géré aux dates de calculs mentionnées ci-dessus.

II. Tarification de la tenue de compte conservation des actifs, de l'exécution des ordres et des actes d'arbitrages effectués sur les instruments financiers

A- Frais liés à la tenue de compte-conservation du Portefeuille

Au titre de la tenue de compte conservation des actifs figurant sur le Compte, la Banque prélèvera à la fin de chaque semestre de l'année en cours des droits de garde, dont le montant sera calculé respectivement sur l'évaluation des valeurs détenues en Portefeuille au 30 juin de l'année en cours pour le premier semestre, et au 31 décembre de l'année écoulée pour le second semestre. Il est entendu que sont exclues du calcul des droits de garde les liquidités détenues dans le Portefeuille du Client.

Valeurs détenues en Portefeuille	Commission	
	Semestrielle TTC	Annuelle TTC
OPCVM sélectionnés dans le cadre de la gestion, dont OPCVM cotés ⁽¹⁾	Néant	Néant
Autres instruments financiers	Néant	Néant

(1) Les OPCVM cotés comprennent notamment des fonds indiciels cotés (Exchange Traded Funds, ETF)

B- Frais liés aux actes d'arbitrages relatifs à la gestion courante du Portefeuille

Au titre des arbitrages effectués sur les instruments financiers du Portefeuille, la Banque prélèvera des frais d'intermédiation et commissions divers (lesquels s'entendent notamment des frais d'exécution facturés par des intermédiaires) selon la nature de l'instrument financier.

1- OPCVM

OPCVM	Commission par opération	Minimum de facturation
Commission de souscription	Néant ⁽¹⁾	Néant ⁽¹⁾
Commission de rachat	se reporter aux documents réglementaires de l'OPCVM concerné	se reporter aux documents réglementaires de l'OPCVM concerné

(1) Sauf éventuel droits acquis aux fonds

2- Instruments financiers cotés (dont OPCVM cotés⁽¹⁾) : frais d'intermédiation

Euronext ⁽²⁾ (ou tout marché s'y substituant)	Commission proportionnelle par opération ⁽³⁾	Minimum de facturation
Frais d'intermédiation	Maximum 0,21 %	Pas de minimum

(1) Les OPCVM cotés comprennent notamment des fonds indiciels cotés (Exchange Traded Funds, ETF)

(2) France, Belgique, Pays-Bas

(3) Hors frais annexe d'exécution d'ordres et taxes locales

Cette tarification s'exprime en euro tous pays confondus.

C- Frais liés aux opérations individuelles (hors actes d'arbitrages relatifs à la gestion courante du Portefeuille)

- Lors de la constitution de votre Portefeuille, la Banque va être amenée à investir dans différents instruments financiers, afin de mettre ce dernier en conformité avec l'objectif de gestion de votre Mandat.

- De plus, dans le cas où vous souhaiteriez effectuer des apports espèces ou retraits espèces sur votre compte-titres géré, la Banque pourra effectuer des opérations individuelles en dehors de toute opération relative à la gestion courante de votre Portefeuille.

Au titre de ces opérations individuelles, la Banque pourra être amenée à prélever des frais d'intermédiation et commissions divers selon la nature de l'instrument financier et des places et devises de cotation de l'instrument, dans les conditions visées ci-dessous :

1- OPCVM

OPCVM	Commission par opération	Minimum de facturation
Commission de souscription	Néant ⁽¹⁾	Néant ⁽¹⁾
Commission de rachat	se reporter aux documents réglementaires de l'OPCVM	se reporter aux documents réglementaires de l'OPCVM

(1) Sauf éventuel droits acquis aux fonds

2- Instruments financiers cotés (dont OPCVM cotés⁽¹⁾) : frais d'intermédiation

Euronext ⁽²⁾ (ou tout mandat s'y substituant)	Commission proportionnelle par opération ⁽³⁾	Minimum de facturation
Frais d'intermédiation	Maximum 0,21 %	Pas de minimum

(1) Les OPCVM cotés comprennent notamment des fonds indiciels cotés (Exchange Traded Funds, ETF)

(2) France, Belgique, Pays-Bas

(3) Hors frais annexe d'exécution d'ordres et taxes locales

Cette tarification s'exprime en euro tous pays confondus.

III. Autres prestations

Nature de l'opération	Commission proportionnelle	Minimum de facturation
OPA, OPE, OPR	Néant	Néant
Attributions	Néant	Néant
Paiement de coupons, dividendes	Néant	Néant
Remboursement, indemnisation d'instruments financiers	Néant	Néant
Relevé de Portefeuille géré : trimestriel ou sur demande	Néant	Néant

Les tarifs ci-dessus détaillés s'entendent toutes taxes comprises.

La présente tarification prend effet dès signature des présentes, sauf dispositions contraires qui vous seront communiquées par courrier séparé.

Par la signature ci-dessous, le Client déclare avoir reçu, pris connaissance et accepté :

- Les présentes conditions particulières,
- Les conditions générales du Mandat (version mars 2026), et
- le Résumé de la Politique relative aux conflits d'intérêts.

Le Client déclare avoir pris connaissance, préalablement à la signature des présentes, de la fiche de présentation du Mandat et de l'estimation globale des coûts et frais liés à la gestion courante de son Mandat qui lui ont été communiquées par la Banque.

Le Client s'engage à renouveler chaque année son LEI. Le Client reconnaît avoir été informé qu'en cas de non-renouvellement, la Banque pourrait ne plus être en mesure de se conformer à l'objectif de gestion et à la stratégie d'investissement du Mandat, et se réserve par conséquent la possibilité de suspendre la gestion jusqu'à la fourniture du nouvel LEI par le Client.

Le Client donne, par la signature des présentes, tous pouvoirs à la Banque pour gérer sur une base exclusivement financière, en son nom et pour son compte, de façon purement discrétionnaire et aux risques exclusifs du Client, les liquidités, valeurs mobilières et autres instruments financiers déposés sur le Compte. Le Client est également informé, et accepte, que la Banque externalise la gestion financière du Mandat auprès de Rothschild & Co Asset Management, société en commandite simple.

Fait à Le

LA BANQUE

Visa et cachet de la banque

LE CLIENT

(signature du représentant dûment habilité précédé de ses nom et prénom)

CCF

CCF - S.A. au capital de 147 000 001 €, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle - 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr).

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine - 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

 **Rothschild & Co**
Asset Management